

## Domaine Santé

## Filière Physiothérapie

## Effort et mouvement

Intégrer la physiologie et les déterminants de la condition physique, de l'effort et du mouvement dans une démarche de raisonnement clinique pour intervenir auprès de sujets dans la norme élargie

## 1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.2002.F.23	Degré d'études : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master
Année académique : 2023-2024	Année d'études : <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> <input checked="" type="checkbox"/> 2 <sup>ème</sup> <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> <b>Crédits ECTS : 4</b>
Type :	<input checked="" type="checkbox"/> Module obligatoire <input type="checkbox"/> Module optionnel obligatoire <input type="checkbox"/> Module facultatif
	<input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020
Organisation temporelle :	<input checked="" type="checkbox"/> Module sur 1 semestre <input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input checked="" type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Semestre de printemps
Langue principale d'enseignement :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Allemand <input type="checkbox"/> Anglais

## 2. Prérequis

Avoir validé le/les modules  Avoir suivi le/les modules  Pas de prérequis  Autres : TD d'été 1<sup>ère</sup> Bachelor

## 3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.  
[https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents\\_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante\\_fr.pdf](https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf)

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1er février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1er février 2020).

## Rôles majeurs exercés

Rôle d'expert-e  Rôle de leader  Rôle d'apprenant et de formateur-trice  
 Rôle de communicateur-trice  Rôle de promoteur-trice de la santé  Rôle de professionnel-le  
 Rôle de collaborateur-trice

## Compétences principales

## Rôle expert-e

- A1** Elles démontrent un raisonnement clinique pertinent, qui s'appuie sur la recherche et les connaissances scientifiques actuelles issues de la physiothérapie et des sciences connexes et les intègrent dans leurs interventions auprès d'individus et de groupes, tout au long de leur vie.
- A2** Elles analysent les fonctions, les mouvements et la douleur avec des questions ciblées et pertinentes, au moyen de tests et de procédures d'évaluation standardisées ; elles établissent et documentent le diagnostic physiothérapeutique sur le plan structurel, fonctionnel, des activités et des participations.
- A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- A4** Elles font preuve de capacités d'observation prononcées ainsi que d'aptitudes manuelles, de perception tactile-kinesthésique et de capacités à faciliter le mouvement, lors des examens cliniques et lors de leur intervention.
- A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- A6** Elles encouragent, dans les situations aiguës et chroniques, les adaptations du comportement moteur chez les individus et les groupes par le biais d'activités physiques adaptées et d'exercices thérapeutiques.
- A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions à l'aide d'instruments validés.

## Rôle de leader

- D2** Elles appliquent de manière efficiente les ressources disponibles dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé en lien avec le mouvement.

## Rôle de promoteur-riche de la santé

- E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réadaptation.

## Rôle d'apprenant e et de formateur-riche

- F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.

**Objectifs généraux d'apprentissage**

Pour une population de norme élargie au travers des âges (adolescent / jeune adulte et femme en post partum) :

- Acquérir et utiliser les connaissances fondamentales en physiologie cardio-respiratoire, musculaire, à l'effort et métabolique.
- Etablir une démarche de raisonnement clinique comprenant l'examen subjectif, l'examen objectif, la formulation du diagnostic physiothérapeutique et la formulation des objectifs tenant compte des attentes du sujet.
- Déterminer les interventions physiothérapeutiques en lien avec le raisonnement clinique et les adapter aux sujets.
- Evaluer les déterminants de la condition physique et proposer des modalités d'interventions adaptées.
- Proposer des modalités d'activités physiques en tenant compte du contexte et des objectifs du sujet.

**4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage****Contenus**

- Fondements et savoirs : déterminants de la condition physique, endurance, force, coordination, souplesse. Le plancher pelvien et la dynamique abdomino pelvienne (anatomie, physiologie caisson abdominal)
- Evaluation : analyse du mouvement : marche, boîtes et course. Evaluation des déterminants de la condition physique (force, souplesse, coordination, endurance et tests d'effort). Evaluation de la dynamique abdomino pelvienne.
- Interventions : réentraînement à l'effort, renforcement, coordination, extensibilité etc.. perception du plancher pelvien. Exercices de renforcement du plancher pelvien.
- Raisonnement clinique : formulation du diagnostic et initiation aux objectifs préventifs et pédagogiques.
- Recherche/ approche réflexive de la pratique : validité et fiabilité tests marche et course.
- Outils et innovations technologiques : Physilog / Mindmaze, laboratoire de cinésiologie fonctionnelle (HUG), biofeedback, échographie (périnée), transverse (blueback), ergospirométrie
- Préventions et ETP : prévention et plancher pelvien. Hygiène de vie.
- Santé : activité physique et santé durable. Applications et activité physique

**Formes d'enseignement et d'apprentissage**

- Enseignement à distance
- Enseignement présentiel interactif
- Enseignement co-modal
- E-learning
- Cours pratiques
- Cours théoriques
- Pratiques simulées
- Travail personnel
- Travail personnel dirigé, travaux de groupe
- Autres

**Exigences de fréquentation :** La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels). Toute absence doit être annoncée et compensée.

**5. Modalités d'évaluation et de validation**

L'évaluation du module repose sur :

- Un examen écrit
- Evaluation du travail personnel dirigé

- Période : Partie (B), semaine 38 année civile 2023.

Validation de la partie (A) a lieu le dernier jour du module, semaine 40 de l'année civile 2023

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante. L'évaluation du travail personnel dirigé est évalué par l'appréciation acquis/ non acquis et permet d'obtenir +0.2 si acquis, - 0.2 si non acquis à la note (A).

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

**6. Modalités de remédiation et de répétition****Remédiation**

- Remédiation possible en cas de note Fx au module  Pas de remédiation

- Modalités : La remédiation porte sur la partie insuffisante
- Période : semaine 35 ou 36 de l'année civile 2024

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

**Répétition**

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

---

## **7. Bibliographie principale**

Se référer au syllabus

---

## **8. Responsable de module**

**Responsable** : Virginie Cuvelier

**Enseignants** :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 1<sup>er</sup> septembre 2023 par

Ruth Schmid  
Responsable de la filière